

Procès-verbal n°24 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 23 juin 2025, 19h00, Hôtel de Ville

Présidence : Mme Joëlle Vuilloud

Vice-présidence : Mme Anne Descuves

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 49

Excusé.e.s: Conza Pascal, Flade Ansgara, Guyon Frédéric, Heizmann Christian, Matthey Julien, Pittet-Amstutz Christelle, Reymond Françoise, Reymond Paulette.

Absents: Rithner Damien, Vaney Christophe.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025**
- 3. Communications de la Présidente**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Préavis 04/2025 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes 2024**
- 6. Préavis 05/2025 - Investigations techniques sur le site de la Poissine**
- 7. Préavis 06/2025 - Assainissement de la butte de tir de la Lande-Dessous au Brassus**
- 8. Préavis 07/2025 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026**
- 9. Election du Bureau 2025-2026**
- 10. Election de la Commission de gestion 2025-2026**
- 11. Election de la Commission des Finances 2025-2026**
- 12. Divers et propositions individuelles**

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025

Le procès-verbal du 12 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Présidente

- En date du 3 juin dernier, Mme la Présidente a reçu la lettre de démission du Conseil de M. Francisco Sanchez du groupe RV. Elle en donne lecture et remercie M. Sanchez pour son investissement pour la commune.

Mme la Présidente remercie le groupe RV de présenter un.e remplaçant.e dans un délai de 5 semaines comme le stipule l'article 85, alinéa 1, de la loi sur l'exercice des droits politiques.

- Sur proposition de la secrétaire du conseil, le Bureau a organisé 2 séances d'information sur l'utilisation des outils informatiques MICROSOFT afin que les communications au sein du Conseil soient fluides et vues de tous et toutes, un informaticien était présent pour répondre aux questions techniques et Mme Messer était présente pour montrer comment les documents sont classés. Dix personnes ont pu bénéficier de l'aide proposée, quelques personnes attendent une troisième date. Merci aux membres qui souhaitent encore s'inscrire de s'annoncer rapidement. Mme la Présidente remercie la secrétaire pour son travail et son investissement.
- En date du 26 mai Mme la Présidente a reçu le rapport annuel 2024 de la fondation IDEA. Ce rapport marque les 60 ans d'activité d'IDEA qui compte à ce jour 2278 bénéficiaires auxquels la fondation a distribué plus de CHF 6.18 millions d'aide. Le rapport peut être demandé à la secrétaire pour lecture.
 - Mme la Présidente rappelle la date de la sortie du Conseil : samedi 30 août

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Préavis 04/2025 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes 2024

Mme la Présidente rappelle que, selon l'art. 100 du règlement du Conseil, le Conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes.

M. Claude Reymond Président de la commission de gestion, est invité à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Les rapports des membres de la commission de gestion traitent les thèmes suivants :

- Visite des sites des Grandes Roches et de La Moësette
- Visite des alpages communaux : les Grands Plats de Bise, le chalet de la Croix du Vuarne et le Crotton.
- Visite de l'Office du Tourisme Vallée de Joux
- Etat des routes - suivi de chantiers - organisation
- Visite de la STEP

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le rapport du président de la Cogest.

M. Stéphane Raymond félicite et remercie la commission de gestion pour son rôle de commission de surveillance, son travail et son rapport très complet. Il remercie également la Municipalité pour son rapport très intéressant, il a cependant une remarque à la Municipalité qui ne parle toujours pas du Centre Sportif dans son rapport alors que la Commune y investit environ 2 millions par année.

M. Reynold Keusen remercie M. Reymond pour ses propos et complimente la commission de gestion et la Municipalité pour leurs excellents rapports. Il relève en particulier le rapport de la Cogest « Etat des routes, suivi de chantiers et organisation » qui est un document qui pourra guider la Commune sur plusieurs années.

Il cite (page 51 du rapport de la Cogest) son commentaire en tant que président de Cogest 23-24 au sujet du CS « *La CG relève que le Centre sportif est toujours absent des commentaires de la Municipalité, alors que la participation au déficit est de plus de 1,7 million, que dans les comptes 2023 il y avait un solde de déficit de 2022 de plus de 630'000.- et qu'enfin un préavis de plus d'1,5 million est en cours pour des travaux de rénovation7énergie/normes. Un commentaire pour l'un ou l'autre de ces 3 points*

devrait figurer dans le rapport de la Municipalité.» La Municipalité avait répondu que le CS est une SA qui publie son propre rapport de gestion, que les représentants du Conseil communal sont chargés de relayer les informations et que le Préfet a jugé qu'il n'y avait pas de raison que ce sujet figure dans le rapport de la Municipalité puisque cela ferait doublon. M. Keusen défend que cette position soit adéquate pour les sociétés dont la Commune est actionnaire mais n'y verse pas de subvention (SEVJ, Sogebois, Brassus Bois, VIC SA), ce qui n'est de loin pas le cas du CS. Il explique que la demande est : « Comment cet argent est-il utilisé, va-t-on vers une diminution ou une augmentation des subventions ? » Ces questions concernent l'utilisation des deniers publics, donc le rapport de la Municipalité. Vallée de Joux Tourisme, qui n'a en effet pas le même statut, publie chaque année un rapport qui figure dans le rapport de la Municipalité. M. Keusen rejoint complètement la position de la Cogest de cette année qui dit qu'il ne faut pas se gêner d'informer le législatif ainsi que les citoyen.ne.s même lorsque ce n'est pas légalement obligatoire.

M. le Syndic informe que la Municipalité prend note de ces remarques et en discutera.

Mme la Présidente encourage les membres du Conseil à prendre connaissance de l'ensemble des rapports de la commission de gestion qui sont très intéressants et qui représentent un grand travail. Pour les téléspectateurs, tous les rapports des commissions seront disponibles dès demain sur le site internet de la Commune.

M. Nicolas Guignard rapporteur de la commission des Finances, est invité à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente parcourt les comptes, il n'y pas de question.

Mme la Présidente soumet les 4 conclusions du Préavis 04.2025 au vote, elles sont toutes acceptées à l'unanimité :

Conclusion 1 : Accepte les Comptes Communaux, ceux de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami- Napoléon Rochat, ainsi que les comptes pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés pour l'année 2024

Conclusion 2 : Accepte et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024

Conclusion 3 : Donne décharge à la Commission des Finances

Conclusion 4 : Donne décharge à la Commission de Gestion

6. Préavis 05.2025 – Investigations techniques sur le site de la Poissine

M. Stéphane Reymond, en remplacement de M. Christian Heizmann rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Didier Vaucher, rapporteur de la Commission des Finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. M. Reynold Keusen signale à la Cofin qu'une dépense est un investissement à partir de CHF 50'000.-, il n'est donc pas possible de le mettre dans le budget de fonctionnement.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote.

- 1) Autorise la Municipalité à réaliser les investigations techniques sur le site de la Poissine pour un montant de CHF 208'224.40

Oui 48 Non 0 Abstention 0

- 2) Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 208'224.40 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Oui 48 Non 0 Abstention 0

7. Préavis 06.2025 Assainissement de la butte de tir de la Lande dessous au Brassus

Mme Antonia Alemao est invitée à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission Adhoc qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Eric Rochat est aussi invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de ladite commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Bertrand Meylan, Municipal, ajoute que pour faire suite aux discussions de la Cofin avec le Service Communes et Logements qui demande de réévaluer la durée d'amortissement en amortissant via un fonds de réserve approprié, M. Cappelletti du SCL a pris contact avec la Municipalité. M. le Municipal informe que la boursière et les boursiers des deux autres communes ont commencé un gros travail afin d'épurer les différents fonds d'investissement en prévision de la fusion, ce cas sera traité dans le cadre de cette démarche. M. le Municipal exprime son étonnement entre la consigne précédemment reçue d'être intransigeant dans le cadre des règles de MCH2 et ce cas précis.

M. Cyril Maillefer évoque le fait que l'antimoine est un polluant qui se dilue facilement dans l'eau, ce site étant proche d'une zone de captage, qu'en est-il de la qualité de nos eaux ?

M. Jean-Fred Capt, Municipal, n'a pas de détail précis sur ce polluant mais dans l'ensemble l'eau est très contrôlée, des prélèvements sont effectués de façon hebdomadaire. L'eau du robinet est de bonne qualité néanmoins M. le Municipal se renseignera sur cette question spécifique.

M. Pierre-Olivier Capt revient sur le sujet de la durée d'amortissement et relate que pour le SCL le fait d'amortir plus rapidement n'est pas contraire à MCH2.

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

- 1) Accorde un crédit de CHF 579'524.10 pour assainir la butte de tir de la Lande Dessous au Brassus, les subventions viendront en déduction de ce montant

Oui 48 Non 0 Abstention 0

- 2) Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 579'524.10 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Oui 48 Non 0 Abstention 0

8. Préavis 07.2025 Arrêté d'imposition pour l'année 2026

M. Pierre-Olivier Capt, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose d'accepter la conclusion telle que présentée.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Mme la Présidente soumet la conclusion au vote

- 1) Accepte l'arrêté d'imposition actuel à 58.5 pour l'année 2026 tel que présenté par la Municipalité.

Oui 48 Non 0 Abstention 0

9. Election du Bureau 2025-2026

Mme la Présidente propose que les élections soient tacites si le nombre de candidat.e.s est égal au nombre de sièges à repourvoir. Cette dérogation à notre règlement est possible grâce à l'art.11 al. 3 de la LC. Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Mme la Présidente informe qu'en raison de la fusion des communes de la Vallée, la période législative 25-26 durera 18 mois puisque les autorités de la nouvelle commune seront officiellement opérationnelles dès le 1^{er} janvier 2027.

Sont élu.e.s tacitement :

Présidence :	Joëlle Vullioud F3
Vice-présidence :	Anne Descuves RV
2ème Vice-présidence :	Fabien Honsberger UDI
Scrutateur.trice.s :	Marylaure Sirna UDI et Fritz Dennler RV
Scruteurs suppléants :	Thierry Rouiller UDI et Olivier Géry RV

10. Election de la commission de gestion 2025-2026

Sont élu.e.s tacitement :

Pour le groupe RV :	Céline Rochat, Frédéric Nappez, Jean-Luc Lecoultré.
Pour le groupe F3 :	François Villard.
Pour le groupe UDI :	Calina Audemars, Paulette Reymond, Pascal Conza.

11. Election de la commission des finances 2025-2025

Sont élus tacitement :

Pour le groupe RV :	Jan Pittet, Eric Rochat.
Pour le groupe F3 :	Marc Ferrari
Pour le groupe UDI :	Pierre-Olivier Capt, Raymond Lavanchy.
Suppléants :	Fabrice Piazzini RV, Julien Matthey F3, Didier Vaucher UDI.

12. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

M. Stéphane Reymond revient sur une intervention précédente au sujet de l'éclairage public inexistant sur le chemin de mobilité douce entre le Centre sportif et l'Orient. Il lui avait été répondu que la question serait relayée au Village mais rien ne s'est passé, il souhaite que le nécessaire puisse être fait avant la fusion.

M. le Syndic informe que ce sujet a été évoqué dans le cadre des rencontres avec les Villages et Société d'intérêt public, le Village du Sentier avait demandé une offre qui n'était pas supportable pour eux. Depuis, la technologie a évolué et le Village du Sentier a récemment demandé une nouvelle offre.

M. Claude Reymond a été interpellé par des habitants des Crêtets qui sont indisposés par des voitures qui se stationnent sur le trottoir lors des matchs de foot. Il propose à la Municipalité de mettre en place des mesures de marquage pour éviter ces désagréments.

M. Pierre-Olivier Capt, en tant que président de la Cofin, remercie les membres et les suppléants de ladite commission et en particulier MM. Nicolas Guignard qui quitte la Cofin et Didier Vaucher qui reste en tant que suppléant.

M. Capt revient sur les communications municipales, en particulier la question de la création d'un CDI d'aide-comptable, sachant qu'après la fusion il y aura 3 comptables. Il lui semble que normalement un projet de création de poste devrait être discuté dans le cadre du budget, étant donné la charge financière à long terme.

M. le Syndic explique qu'avec la mise en place de MCH2 et de la fusion, la Bourse du Chenit a besoin d'un profil plus pointu que le CDD actuel, le copil de la fusion a identifié que ce profil plus pointu sera nécessaire pour la nouvelle commune.

M. Pierre-Olivier Capt fait remarquer qu'un des buts de la fusion était de regrouper les forces et au 1^{er} janvier 27 nous aurons 3 boursiers + 1 personne très qualifiée dans ce domaine, cela l'interpelle.

M. Damien Golay demande ce qu'il en est de la sécurité sur les chantiers: y a-t-il une surveillance, si oui est-ce interne ou une entreprise ?

Mme Carole Dubois confirme que cette responsabilité incombe normalement au Bureau Technique mais il est vrai qu'ils n'ont actuellement pas les ressources pour assumer complètement cette charge. Ceci a été identifié et il est prévu de faire mieux avec la nouvelle commune.

M. Fabien Honsberger relate que de nombreuses déjections humaines ont été observées dans la zone entre le Rocheray et la Tête du lac alors que des tables de pique-nique et des grills ont été installés. Serait-il possible d'installer des WC temporaires durant la belle saison et est-ce de la responsabilité de la Commune ou du Village ?

Mme Carole Dubois assure que cette question sera relayée au Village du Sentier, dans l'attente du Plan directeur des rives du lac de Joux qui est en cours d'élaboration en collaboration avec les différents propriétaires (Canton, Villages et Communes).

M. Didier Vaucher revient sur le problème des meubles de la terrasse du Convivium qui occupent une partie du trottoir, il semble que l'établissement soit fermé : est-ce possible de regrouper ces meubles pour libérer le passage ?

Mme Carole Dubois a posé la question à la Gendarmerie mais ce n'est pas de la compétence de la Commune, ni de celle du propriétaire du bâtiment. Il s'agit de la compétence du tenancier actuel qui n'est pas joignable pour le moment. La Commune n'a pas de base légale pour le faire mais va explorer les possibilités de démarches auprès de la police du commerce.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 20h55.

Joëlle Vullioud

Françoise Messer

Présidente

Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport de la Cogest et de la Cofin – Préavis 04.2025
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 05.2025
- Rapport de la commission des finances – Préavis 05.2025
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 06.2025
- Rapport de la commission des finances – Préavis 06.2025
- Rapport de la commission des finances – Préavis 07.2025